

2 octobre 2012

12.373

Question du groupe socialiste**Comment le Conseil d'Etat s'applique-t-il à défendre et illustrer le français, langue officielle du canton de Neuchâtel (Cst. NE, art. 4)?**

Le 22 septembre, le Grand Conseil accueillait l'assemblée générale annuelle de la Société suisse pour les questions parlementaires (SSP), dite aussi Società svizzera per le questioni parlamentari ou Schweizerische Gesellschaft für Parlamentsfragen.

La liste des participants énumérait les délégations de 13 cantons alémaniques (AG, AR, BL, BS, GL, LU, NW, OW, SO, SZ, TG, ZG, ZH), 5 cantons latins (GE, JU, NE, VD, TI), 3 bilingues (BE, FR, VS) et 1 multilingue (GR). L'assemblée comptait 34 Alémaniques (dont les 2 Grisons de Coire et Landquart), 49 Latins (4 Tessinois, 34 Neuchâtelois, 11 autres Romands) et 25 présumés bilingues. Cette statistique sommaire masque la diversité, mais suffit à notre propos.

Selon le principe de territorialité appliqué par la SSP, les débats se sont déroulés dans la langue des intervenants ou de leur institution, sans interprétation. Une traduction imprimée et projetée sur grand écran accompagnait les deux exposés introductifs (donnés l'un en français, l'autre en allemand).

Le président du Grand Conseil a prononcé son allocution de bienvenue en français et salué les invités de quelques mots en allemand et en italien.

Le président du Conseil d'Etat nous a par contre étonné par son exposé en allemand, conclu par une brève péroraison en français.

D'où nos questions:

- Le protocole prévoit-il des règles sur la langue à utiliser par le Conseil d'Etat quand il parle au nom du canton de Neuchâtel?
- Dans quelle langue le Conseil d'Etat s'exprime-t-il quand il accueille dans le canton des assemblées d'organes politiques inter-cantonaux ou nationaux?
- Dans quelle langue le Conseil d'Etat s'exprime-t-il quand il représente notre canton à l'extérieur de nos frontières?
- Pourquoi, au-delà des souhaitables salutations protocolaires dans les autres langues nationales, le président du Conseil d'Etat ne s'est-il pas exprimé dans la langue officielle de la République, qui était celle d'une bonne partie de nos hôtes?

Signataires: J. Lebel Calame, C. Fischer, M. Guillaume-Gentil-Henry, A. Houlmann, M. Giovannini, A. Laurent, C. Mermet, A. Clerc-Birambeau, B. Goumaz et Ph. Loup.